

du commerce prennent généralement une forte proportion du saumon qui, lorsqu'il est marqué, ne figure pas dans les prises du pêcheur à la ligne. J'irai jusqu'à dire qu'il importe vraiment, au point de vue des pêches commerciales pratiquées dans les rivières à saumon, que nous soyons plus renseignés sur ce sujet. Nous sommes en train d'élaborer des plans, sous réserve qu'on nous attribue les crédits nécessaires, en vue de nous attaquer à la question de savoir combien il faut de saumons pour l'ensemencement naturel d'une rivière.

L'hon. M. PIRIE: Ai-je bien compris que vous avez affirmé que certains saumons ne peuvent se prendre à la mouche en eau douce?

M. NEEDLER: Ce n'est pas ce que j'ai dit. La pêche au filet qui s'est pratiquée près de l'embouchure de rivières n'a pas nécessairement rapporté que du saumon, prêt à l'époque à pénétrer dans les cours d'eau. Par exemple, la pêche au filet traînant à l'embouchure de la Miramichi et celle à la madrague, à l'embouchure de la Margaree, ont prouvé qu'une forte proportion des saumons s'en vont ailleurs; par conséquent, on ne saurait affirmer que le saumon pris à l'embouchure d'un cours d'eau se prépare à la montaison et qu'en le prenant on le soustrait au pêcheur à la ligne.

L'hon. M. PIRIE: Mais il est sur le point de remonter quelque rivière?

M. NEEDLER: C'est mon avis. Le saumon n'est pas nécessairement sur le point de remonter une rivière où sa prise est réservée au pêcheur à la ligne. Le nombre de saumons susceptibles d'être pris n'est pas le seul facteur qui limite la pêche à la ligne; il faut aussi tenir compte du débit de la rivière qui permet au poisson sa montée au moment propice, ainsi que des conditions dans lesquelles il mord à l'hameçon.

Un autre point dont il faut tenir compte dans la relation existant entre la pêche commerciale et la pêche à la ligne, c'est qu'on a constaté ces dernières années une forte fluctuation dans l'abondance du saumon. Dans le Nouveau-Brunswick septentrional, le niveau à cet égard a été passablement bas; il ne faut cependant pas oublier que le niveau a déjà été bas en ce dernier siècle et qu'il est remonté. Il est très difficile de déterminer la mesure dans laquelle la rareté est due à ces fluctuations naturelles. Il serait peut-être injuste pour les pêcheurs qui vivent de pêche commerciale de prendre pour acquis que la rareté de saumon dans les rivières vient de ce que la pêche maritime est trop abondante. Les statistiques de la pêche commerciale et de la pêche sportive prises ensemble,—bien que ces pêches ne soient pas aussi bonnes qu'elles devraient l'être,—indiquent augmentation ou diminution simultanée pour les deux plutôt qu'une dépendance de l'une à l'égard de l'autre. Il va de soi que le mouvement peut être à la baisse parce que les prises sont trop fortes et qu'il y ait quand même fluctuation simultanée. Nous nous trouvons toutefois devant le fait qu'à une certaine époque, alors que la pêche était à un plus bas niveau que maintenant, le saumon se fit rare. Puis l'abondance est revenue et la rareté l'a de nouveau suivie. La question reste donc discutable.

L'hon. M. ROEBUCK: Que pensez-vous de l'idée voulant que de grosses compagnies, comme les fabriques de pulpe, polluent les eaux par les déchets qu'elles y déversent?

M. NEEDLER: Cela ne fait aucun doute pour moi et il est également bien établi qu'il en est résulté des dommages, mais dans tout cas de pollution la question est de savoir où est l'intérêt du public. Il s'agit de savoir s'il est plus avantageux pour la collectivité d'empêcher les compagnies de pulpe, lesquelles ne tiennent pas à perdre de pulpe dans l'eau, de déverser des substances dans